

**Arrêté n° 2019-76 portant proclamation des résultats des élections partielles au conseil de gestion
de l'UFR STAPS**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

VU l'arrêté électoral relatif aux élections partielles du conseil de gestion de l'UFR STAPS,

ARRETE

Article 1 :

Sont proclamés les résultats suivants :

Collège « Professeurs et personnels assimilés » :

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits : 4

Votants : 3

Suffrages exprimés : 3

Bulletins blancs ou nuls : 0

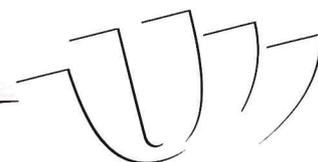
Quotient électoral : 1,5

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
William BERTUCCI	1	0	1	1
Tony FROISSART	2	1	0	1

Sont déclarés élus :

Tony FROISSART
William BERTUCCI



Collège « usagers » :

Sièges à pourvoir : 4
Inscrits : 1157
Votants : 45
Suffrages exprimés : 45
Bulletins blancs ou nuls : 0
Quotient électoral : 11,25

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste unique	45	4	0	4

Sont déclarés élus :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Alice GODIN	Lucile LEMAIRE
Simon BATIER	Justin DEBEVE
Mahéva LABOID	Mariana PEREIRA
Swan BENMAHIDDI	Kévin ROY

Collège « BIATSS » :

Sièges à pourvoir : 1
Inscrits : 11
Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Bulletins blancs ou nuls : 0
Quotient électoral : 11

A obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Benoit JARLOT	11	1	0	1

Est déclaré élu :

Benoit JARLOT

Article 2 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Reims, le 27 novembre 2018

Guillaume GELLE



Mis en ligne le : 27/11/2018

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 27/11/2018